



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Mandat Hänni-Fischer Bernadette / de Roche Daniel / Lehner-Gigon Nicole /
Aebischer Bernard / Bonny David / Raemy Hugo / Schneider Schüttel Ursula /
Bapst Markus / Badoud Antoinette / Menoud Eric

MA 4029.11

Formation continue des professionnels et des spécialistes dans le domaine des énergies renouvelables

I. Mandat

Par mandat déposé et développé le 9 juin 2011, les dépositaires demandent au Conseil d'Etat de prévoir un soutien financier pour la formation continue des professionnels et des spécialistes dans le domaine des énergies renouvelables. Le financement de cette formation pourrait être réalisé avec la part en réserve des 50 millions de francs décidés par le Grand Conseil dans le cadre du plan de relance.

Le Conseil fédéral a récemment décidé de la sortie du nucléaire. Il a ainsi tiré les conséquences des récents événements de Fukushima et également suivi la volonté de 67% de la population (sondage actuel d'économiesuisse) de renoncer à toute nouvelle production d'énergie nucléaire. L'électricité produite par le nucléaire ne peut plus offrir d'avantage économique dans un avenir proche en raison des exigences liées à la sécurité devenant plus coûteuses. Au lieu de cela les ressources énergétiques renouvelables, en particulier le solaire photovoltaïque, l'hydraulique ou l'éolien doivent être développées et être rendu compétitives.

Il y a un intérêt pour le canton de Fribourg à ce que l'économie et la population utilisent d'une part l'énergie de manière efficace, mais également assurent l'approvisionnement énergétique au moyen des énergies renouvelables. Le but de ce qui précède est de pouvoir maintenir la prospérité malgré le peu de ressources naturelles et la réduction de la consommation d'énergie.

Des ingénieurs, architectes et autres professionnels actifs aujourd'hui dans le domaine de l'énergie, se voient confrontés à de nouveaux défis et aux attentes de la population. Avec le développement rapide des technologies dans le domaine des énergies renouvelables, il est indispensable pour ces personnes de se perfectionner. Nos entreprises doivent se préparer et disposer du personnel ayant le plus haut niveau de connaissances. Il est généralement reconnu qu'il manque actuellement de spécialistes et de professionnels suffisamment formés dans le domaine des Cleantech (technologie et développement). Les entreprises doivent dès lors être très rapidement être réorientées. Des spécialistes et professionnels ayant terminé leur formation dans le domaine de l'énergie et/ou de la production d'énergie il y a cinq, dix ans ou plus, sont dépendants de la formation continue.

Nous demandons ainsi au Conseil d'Etat de mettre à la disposition de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, ou d'autres institutions compétentes du canton, un montant suffisant (par exemple 500 000 francs durant le trois prochaines années) pour qu'elles puissent proposer rapidement et de manière efficace une formation continue qui soit avantageuse et d'une haute

qualité, en collaboration avec les organisations du monde du travail, pour les professionnels et les spécialistes dans le domaine des énergies renouvelables.

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à relever qu'il existe déjà, à ce jour, une offre de formation continue dans le domaine de l'énergie pour les professionnels, laquelle peut se résumer comme suit :

- > Offres de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), dont une partie est donnée à Fribourg : 1 MAS (Master of Advanced Studies) qui comprend en partie 8 CAS (Certificate of Advanced Studies) dans le domaine de la rénovation et de la construction des bâtiments, ainsi que 4 CAS dans le domaine des ressources énergétiques et du développement durable. Ces cours sont, en général, soutenus financièrement par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) et l'Office fédéral de l'énergie.
- > Cours de formation continue, d'une durée d'un demi-jour à 5 jours, diffusés par la plateforme Fe3 dans toute la Suisse romande, en collaboration avec les cantons romands. Près de 1500 professionnels et particuliers les suivent annuellement.
- > Différents cours, séminaires et autres campagnes d'information et de sensibilisation sont organisés chaque année, par le Service cantonal en charge de l'énergie, à destination des professionnels et des particuliers. En 2011, plus de 20 manifestations sont au programme.
- > Les organisations professionnelles (Suissetec, SIA, ASTECH, ...) organisent régulièrement des cours formation continue pour leurs membres.

Depuis quelque temps, le domaine de l'énergie est dans une phase d'évolution importante et le Conseil d'Etat est conscient de la difficulté de trouver de nouveaux professionnels dans ce domaine. De plus, la charge de travail des entreprises et des bureaux techniques actifs dans ce secteur d'activités est en constante augmentation, de même que les exigences et les technologies évoluent rapidement. De ce fait, il est important d'offrir la possibilité aux professionnels de suivre une formation continue de qualité leur permettant d'avoir toujours un bon niveau de connaissance. Le Conseil d'Etat relève également que certains domaines d'activités présentent des signes de ralentissement, notamment en raison de la crise liée au franc fort, et que, moyennant une formation complémentaire adéquate, des personnes pourraient être nouvellement actives dans le domaine de l'énergie. D'autre part, la mise en place des nouvelles exigences en matière d'énergie en Suisse, et en particulier dans le canton dont l'objectif ambitieux est d'atteindre la « Société à 4000 Watts » d'ici 2030, demandera une mise à niveau des connaissances d'un bon nombre de professionnels, en particulier pour ce qui concerne l'expertise dans le domaine de la rénovation des bâtiments et des systèmes de production d'énergie, ainsi que dans le domaine des processus industriels. Au demeurant, le Conseil d'Etat avait précisé, dans son rapport n° 160 relatif à la nouvelle stratégie énergétique (chapitre 5.5) adopté en septembre 2009, qu'il entendait notamment mettre en œuvre un vaste programme de formation destiné aux professionnels du bâtiment et aux jeunes afin d'encourager la relève dans les professions où il n'existe actuellement pas les ressources nécessaires pour réaliser les mesures planifiées. Sur cette base, un concept de formation correspondant à celui demandé a été développé depuis 2010, avant même le dépôt du présent mandat.

Le Conseil d'Etat rejoint l'avis des dépositaires du mandat dans le sens que la mise en place d'un concept de formation continue propre au canton de Fribourg, bien ciblée, destinée à l'ensemble des

professions actives dans le domaine de l'énergie (installateurs, artisans, planificateurs, bureaux techniques, ...) ou pouvant le devenir, et réalisée sur une période donnée en complément à l'ensemble de l'offre disponible, pourrait s'avérer être judicieuse. L'offre de formation ne devra néanmoins pas être ciblée uniquement sur le domaine des énergies renouvelables destinées à produire de l'électricité, dont le marché est somme toute limité, mais ouverte à l'ensemble du domaine de l'énergie. Le Conseil d'Etat est également de l'avis que pour assurer la pérennité d'un tel programme de formation, un financement sur une période de 3 ans peut se concevoir.

En collaboration avec les différents acteurs concernés (Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, la Formation professionnelle du canton, l'Institut agricole de Grangeneuve, le réseau Energie & Bâtiment, les organisations professionnelles telles que Suissetec, l'association Enveloppe des édifices suisses, Fe3, et les milieux agricoles), différentes pistes ont été analysées et les programmes de formation suivants pourraient être envisagés :

- > campagnes de sensibilisation (Conférences ponctuelles et cycles de conférences) ;
- > séminaires et journées d'études professionnelles ;
- > cours ponctuels et cycles de cours thématiques et/ou de spécialisation ;
- > formation « passerelle » permettant aux professionnels qualifiés (CFC technique ou à définir) d'acquérir un CFC dans le domaine du bâtiment et/ou des énergies renouvelables ;
- > CAS et/ou DAS (Diploma of Advanced Studies) permettant aux professionnels qualifiés de perfectionner leurs connaissances pour accéder à un niveau de spécialistes ou d'experts.

L'ensemble du programme de formation pourrait être mis en œuvre et géré par l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR), sous le contrôle du Service de l'énergie (SdE). Il s'agirait d'un mandat de prestation globale (gestion, organisation, coordination, monitoring, ...) pour une période limitée dans le temps et impliquant plusieurs filières de formation.

Le coût de la mise en place de l'offre de formation, que le Conseil d'Etat souhaite également avantageuse pour les participants résidant ou travaillant dans le canton, a été estimé à 500 000 francs par an sur une période de trois ans, soit un engagement total de 1,5 million de francs. Cette somme pourrait être prélevée du Fonds cantonal de l'énergie, en application de l'article 22 LEn qui précise : « *L'Etat et les communes peuvent soutenir la formation et le perfectionnement des spécialistes de l'énergie et des autres professionnels concernés et que, pour ce faire, ils peuvent s'assurer la collaboration de l'Université, de la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion, des écoles professionnelles ainsi que des associations professionnelles* ».

Par conséquent, considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter le mandat, y compris le mode de financement proposé.

24 janvier 2012